

## Compte rendu du Conseil municipal du 07 avril 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire

M. Christian MOREL, Maire délégué

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie PETIT, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence BONHENRY, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP, et Sébastien LE CANN, conseillers municipaux

Etaient absentes et excusées : MM. Jacky JOANNIS (pouvoir à Patrick PICARD), Paolo ZAROS (pouvoir à Jean-Luc SALMON), Annie POITOU (pouvoir à Christian MOREL) et Daniel MARMAGNE (pouvoir à Yves SCALABRINO).

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

-----  
Ouverture de séance à 20 H 15.

Monsieur le Maire demande à Magali HIRARDIN, secrétaire de séance de faire l'appel ; le quorum est atteint.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2014**

Le compte rendu n'apporte aucune observation, il est adopté.

*Monsieur le maire présente l'ordre du jour dans lequel est acté essentiellement la mise en place des commissions. Chaque élu peut s'inscrire librement dans la ou les commissions de son choix à l'exception de certaines qui sont réglementées par le Code Général des Collectivités Territoriales et précise que l'opposition ne pourra avoir qu'un seul membre par commission.*

*Réponse de celle-ci : il n'y a aucun problème, n'étant pas suffisamment nombreux pour participer aux différentes commissions, nous ne nous inscrivons pas dans chaque commission.*

*Monsieur le maire présente les différentes commissions qui n'ont pas vraiment changé. Certaines seront regroupées afin d'apporter un travail plus approfondi.*

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Mise en place des commissions**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire sollicite l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée pour la création et l'élection des différentes commissions, plutôt qu'à bulletin secret.

Les adjoints et les conseillers municipaux avec délégations spéciales seront automatiquement convoqués à chaque réunion de commission.

### **COMMISSION VOIRIE BATIMENTS**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission VOIRIE BATIMENTS et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Vice-président : Patrick PICARD

Conseiller spécial : Paolo ZAROS

#### Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Christian DEUILLET  
Marie-France PRIVÉ  
Christine FERNANDEZ  
Jean DELAS  
Florence BONHENRY  
Jérôme DELORME

#### Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Daniel MARMAGNE

### **COMMISSION DES FINANCES**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission des FINANCES et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Vice-président : Daniel CRENE

#### Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Annie POITOU  
Christian DEUILLET  
Béatrice TAILLANDIER  
Christine FERNANDEZ  
Jean DELAS

### **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission des AFFAIRES SCOLAIRES et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Vice-président : Marie LEGENDRE

#### Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Annie PETIT  
Christian DEUILLET  
Béatrice TAILLANDIER  
Marie-France PRIVÉ  
Florence BONHENRY  
Annie POITOU

#### Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Geneviève SCHAAP

### **COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission CULTURE ET COMMUNICATION et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Vice-présidents : Jean-Luc SALMON et Pierre MONIN

#### Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Marie-France PRIVÉ  
Jérôme DELORME  
Béatrice TAILLANDIER

### **COMMISSION DES SPORTS ET DES LOISIRS**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission des SPORTS et des LOISIRS et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Vice-président : Jacky JOANNIS

Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Magali HIRARDIN  
Jérôme DELORME  
Jean DELAS  
Annie PETIT

Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Sébastien LE CANN

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission ENVIRONNEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Les adjoints et les conseillers municipaux avec délégations spéciales seront automatiquement convoqués à chaque réunion de commission.

Vice-président : Pascale SALIGOT

Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Annie POITOU  
Magali HIRARDIN  
Florence BONHENRY  
Jean DELAS

*JL. SALMON demande pourquoi les « emplois » ont été intégrés dans la commission sociale qui n'a pas cette vocation.*

*Monsieur le maire répond qu'Arminda GUIBLAIN étant en charge de ce dossier, il lui paraissait judicieux d'intégrer le dossier emplois dans cette commission et propose aux élus de voter à main levée pour la création d'une commission spécifique dédiée aux emplois.*

*La majorité des élus acceptent et votent cette nouvelle commission.*

### **COMMISSION SOCIALE**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission SOCIALE et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Vice-présidente : Arminda GUIBLAIN

Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Annie PETIT  
Christian DEUILLET

Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Geneviève SCHAAP

### **COMMISSION DES EMPLOIS**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission des EMPLOIS et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Vice-présidente : Arminda GUIBLAIN

Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Annie PETIT  
Christian DEUILLET

Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Geneviève SCHAAP

## **COMMISSION URBANISME ET EXPANSION**

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède à la création de la commission URBANISME et EXPANSION et à la désignation de ses membres sur le principe de la représentation proportionnelle.

Vice-président : Robert BIDEAU

Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Béatrice TAILLANDIER  
Florence BONHENRY  
Christine FERNANDEZ  
Annie PETIT  
Jean DELAS

Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Daniel MARMAGNE

## **2014/047 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Commission MAPA**

Rapporteur : Robert BIDEAU

En application du code des marchés publics et de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du maire de la commune, président de la commission ou son représentant, et de **cinq membres** de l'assemblée délibérante désignés par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est proposé que la commission d'appel d'offres présente les caractéristiques suivantes :

- compte tenu de la technicité et du volume d'affaires à traiter, cette commission serait une commission permanente désignée pour la durée du mandat ;
- le collège élu pour la commission permanente d'appel d'offres serait également compétent pour siéger au sein des jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du code des marchés publics ;
- le collège élu pour la commission permanente d'appel d'offres serait également compétent pour déterminer les offres les plus avantageuses pour les marchés passés sous forme de MAPA (Marchés A Procédure Adaptée), à la demande du maire ou de l'adjoint référent du dossier.

Seront conviés, à titre consultatif, le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet, le directeur général des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Après avoir, sur proposition de monsieur le maire, et avec l'accord unanime de l'assemblée procéder à un vote à main levée,

*Ou à défaut, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret,*

**Décide** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 27  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 27  
 Sièges à pourvoir : 5

	<b>Voix</b>	<b>Attribution au quotient</b>	<b>Attribution au plus fort reste</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Liste 1 :</b> Paolo ZAROS Annie PETIT Christian MOREL Christian DEUILLET Jean-Luc SALMON Christine FERNANDEZ	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

Paolo ZAROS  
 Annie PETIT  
 Christian MOREL  
 Christian DEUILLET  
 Jean-Luc SALMON

Membres suppléants

Nombre de votants : 27  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 27  
 Sièges à pourvoir : 5

	<b>Voix</b>	<b>Attribution au quotient</b>	<b>Attribution au plus fort reste</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Liste 1 :</b> Daniel CRENÉ Magali HIRARDIN Patrick PICARD Jeannine GUILLEMOT Jean DELAS Jérôme DELORME	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

Daniel CRENÉ  
Magali HIRARDIN  
Patrick PICARD  
Jeannine GUILLEMOT  
Jean DELAS

**Rappelle** qu'il est pourvu au remplacement des membres titulaires ou suppléants conformément à l'article 22 du code des marchés publics.

**Décide** que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du code des marchés publics.

**Décide** que la commission d'appel d'offres aura vocation à déterminer les offres les plus avantageuses pour les marchés passés sous forme de MAPA (Marchés A Procédure Adaptée), à la demande du maire ou de l'adjoint référent du dossier.

**2014/048 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la commission consultative de la commune associée de Sougères-sur-Sinotte**

Rapporteur : Christian MOREL

Les commissions consultatives sont composées des membres désignés par le Conseil Municipal parmi les électeurs domiciliés ou non dans la commune associée, à raison de :

- Trois membres pour les communes associées de moins de 500 habitants

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**DECIDE** de fixer la composition de la commission consultative de la commune associée de Sougères-sur-Sinotte en nommant les membres suivants :

Nicole VALLEE  
Laurent BONDOUX  
Josiane GARRAULT

*C. MOREL rappelle que la commission consultative créée à l'initiative de ses prédécesseurs permet de réunir les présidents des associations locales, les élus et les personnes nommées ci-dessus ainsi que deux agriculteurs de la commune afin d'examiner divers points et notamment le budget. Pour 2014, celle-ci est prévue le lendemain, mardi 8 avril à 18h00 à la mairie de Sougères.*

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la Caisse des Ecoles**

Rapporteur : Robert BIDEAU

En application de l'article R212-26 du Code de l'Education, le comité de la caisse des écoles comprend :

Le maire, président ;

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;

Un membre désigné par le préfet ;

Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;

Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**PROCEDE** à la désignation des membres de la Caisse des Ecoles de Monéteau, à savoir :

M. Robert BIDEAU, président  
Marie LEGENDRE  
Annie PETIT

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

**DECIDE** que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à six pour la section Monéteau ;

**DECIDE** que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à deux pour la section Sougères-sur-Sinotte ;

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de six membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale section de Monéteau ;

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de deux membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale section de Sougères-sur-Sinotte ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale section de Monéteau :

Jeannine GUILLEMOT  
Arminda GUIBLAIN  
Annie PETIT  
Jean Luc SALMON  
Marie-France PRIVÉ  
Jean DELAS

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale section de Sougères-sur-Sinotte :

Annie POITOU  
Jeannine GUILLEMOT

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à scrutin secret ;

**Elit** en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

### Section de Monéteau

Président : le maire, Robert BIDEAU

Jeannine GUILLEMOT  
Arinda GUIBLAIN  
Annie PETIT  
Jean Luc SALMON  
Marie-France PRIVÉ  
Jean DELAS

### Section de Sougères-sur-Sinotte

Président : le maire délégué, Christian MOREL

Annie POITOU  
Jeannine GUILLEMOT

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Élection des membres délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le maire rappelle que la commune adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988 au Comité National d'Action Sociale(CNAS).

Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la commune, le Conseil doit procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Sont candidats :

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| - Pour les élus :  | - Pour les agents : |
| Jeannine GUILLEMOT | Annie PERQUIS       |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Elit** Jeannine GUILLEMOT comme délégué représentant les élus

**Elit** Annie PERQUIS comme délégué représentant les agents

**Autorise** le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des membres du Comité Technique Paritaire (CTP)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Pour information, un comité technique paritaire (CTP) est une instance de représentation et de dialogue chargé de donner un avis sur les questions collectives, à la différence des commissions administratives paritaires (CAP) qui examinent les questions individuelles.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**PROCEDE** à la désignation des membres du CTP, à savoir **à l'unanimité**:



M. Robert BIDEAU, président

Et trois élus titulaires :

Daniel CRENE

Jean-Luc SALMON

Arminda GUIBLAIN

Suppléants :

Annie PETIT

Pierre MONIN

Marie LEGENDRE

Christine FERNANDEZ

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des délégués de la commune au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Conformément aux articles L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus au scrutin à la majorité absolue.

Pour l'administration du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne, il est nécessaire d'élire un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Candidats :

Titulaire :

Patrick PICARD

Suppléant :

Christian MOREL

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir, sur proposition de monsieur le maire, et avec l'accord unanime de l'assemblée procéder à un vote à main levée,

**Elit :**

Membre titulaire : Patrick PICARD à 27 voix

Membre suppléant : Christian MOREL à 27 voix

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (SIETEUA)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Conformément aux articles L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus au scrutin à la majorité absolue.

Pour l'administration du SIETEUA, il est nécessaire d'élire trois titulaires et trois suppléants.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Candidats :

Titulaire :

Paolo ZAROS

Christian MOREL

Pascale SALIGOT

Suppléant :

Jérôme DELORME

Jean DELAS

Patrick PICARD

## **Le Conseil Municipal,**

Après avoir, sur proposition de monsieur le maire, et avec l'accord unanime de l'assemblée procéder à un vote à main levée,

**Elit :**

Membres titulaires : Paolo ZAROS à 27 voix  
Christian MOREL à 27 voix  
Pascale SALIGOT à 27 voix

Membres suppléants : Jérôme DELORME à 27 voix  
Jean DELAS à 27 voix  
Patrick PICARD à 27 voix

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**PROCEDE** à la désignation des membres du CISPD, à savoir :

Trois titulaires : Robert BIDEAU, Christian MOREL, Lionel DARLOT

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**PROCEDE** à la désignation des membres du de la CLIS, à savoir :

#### Centre de déchets de Pien

Titulaire :	Suppléant :
Christian MOREL	Jean DELAS

#### Centrale d'enrobage

Titulaire :	Suppléant :
Pascale SALIGOT	Florence BONHENRY

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des correspondants**

Rapporteur : Robert BIDEAU

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**PROCEDE** à la désignation de correspondants, à savoir :

#### Défense

Christian MOREL

ADAVIRS (Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale)  
Arminda GUIBLAIN

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation de représentants dans les associations locales**

Rapporteur : Robert BIDEAU

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**PROCEDE** à la désignation de représentants dans les associations locales, à savoir :

### **ANICOM (ANimation COMmunication)**

Lionel DARLOT

### **Comité de Jumelage**

Christian DEUILLET

Jacky JOANNIS

### **Comité des Fêtes**

Jacky JOANNIS

Jean-Luc SALMON

### **USCM (Union Sportive et Culturelle de Monéteau)**

Jacky JOANNIS

Jérôme DELORME

Voix

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTION :

## **2014/059 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Délégations d'attributions du conseil municipal au maire – Suppléance**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, monsieur le maire propose que dans ses cas d'absence ou d'empêchement, son suppléant soit autorisé à exercer les délégations qui lui ont été confiées.

Pour rappel, l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu' « *en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau* ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

pour la durée du mandat du maire,

**D'AUTORISER** son suppléant à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

## **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Commission de délégation de service public – Modalités de dépôt des listes de candidatures**

Rapporteur : Patrick PICARD

Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la gestion déléguée de son service public de collecte des eaux usées.

Dans le cadre d'une telle procédure de délégation de service public, l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la création d'une commission spécifique compétente pour l'ouverture des candidatures puis des offres et pour formuler un avis sur ces offres.

Ladite Commission, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, comporte cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du Conseil municipal, ainsi que deux membres à voix consultative qui sont le comptable de la Commune de Monéteau et le représentant du ministre chargé de la concurrence.

Les membres titulaires comme suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article D.1411-3 du CGCT).

Avant que n'intervienne l'élection, l'article D. 1411-5 du CGCT dispose que : « *l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes* ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1411-1, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°93-1190 du 13 décembre 1993 relatif à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

**FIXE** comme suit les modalités de dépôt des listes de candidatures pour la commission de délégation de service public :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants) ;
- En cas d'égalité de votes, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;
- Les listes pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire lors de la suspension de séance ;
- Les élections auront lieu après la suspension de séance.

**DÉCIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Commission de délégation de service public – Élection de la Commission de délégation de service public**

Rapporteur : Patrick PICARD

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la procédure de délégation du service public de collecte des eaux usées, une commission spécifique doit être élue par l'assemblée délibérante de la Commune de Monéteau.

A cet effet, le Conseil municipal a fixé les modalités de dépôt des listes de candidatures pour l'élection de la commission définie par les articles L. 1411-5 et les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, compétente pour l'ouverture des candidatures et des offres et pour formuler un avis sur ces offres.

Dans ces conditions, et conformément à la délibération n°2014/060 les conseillers municipaux ont été invités à constituer des listes de candidatures.

Des listes des candidatures ont été déposées.

Listes de candidatures :

Patrick PICARD, Pascale SALIGOT, Paolo ZAROS, Jean- Luc SALMON, Christian MOREL, Jean DELAS, Marie LEGENDRE, Christine FERNANDEZ, Lionel DARLOT, Jérôme DELORME

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de la commission de délégation de service public.

Les membres du Conseil municipal ont procédé à l'élection des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal désignent à l'unanimité :

Titulaires

Patrick PICARD  
Pascale SALIGOT  
Paolo ZAROS  
Jean- Luc SALMON  
Christian MOREL

Suppléants

Jean DELAS  
Marie LEGENDRE  
Christine FERNANDEZ  
Lionel DARLOT  
Jérôme DELORME

Monsieur Robert BIDEAU, Maire de la Commune de Monéteau, étant Président de droit.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présenté le rapport du règlement intérieur au conseil municipal appelé à délibérer,

Suite à une erreur matérielle, il avait été noté que le Débat d'Orientations Budgétaires était voté or ceci n'a rien d'obligatoire ; par conséquent, les conseillers municipaux souhaitent qu'il n'y ait qu'un débat adopté par l'assemblée.

S. LE CANN demande à comprendre, d'après ce Règlement Intérieur, la composition de la Commission d'Appel d'Offres. Monsieur le maire rappelle que suite aux élections municipales, leur liste d'opposition n'a obtenu que 4 sièges. La commission d'appel d'offres comprend 5 titulaires et 5 suppléants ; il ne leur est matériellement pas possible de présenter une liste complète.

**DOMAINE ET PATRIMOINE – Annulation de la délibération N°2014-31 « Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale »**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Par délibération en date du 17 février 2014, le conseil municipal a voté la mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale en prévision des élections municipales de mars 2014.

Les période préélectorale et électorale étant terminées, il est demandé au Conseil d'annuler la délibération correspondante N°2014-31.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

**ANNULE** la délibération N°2014-31 du 17 février 2014 – Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale.

**FINANCES – DOB – Débat d'Orientation Budgétaire**

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au Règlement intérieur, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Monsieur l'adjoint aux finances donne lecture du débat d'orientation budgétaire, qui, à travers un constat de la situation économique actuelle internationale et nationale, développe la photographie économique de la commune, de ses projets à court terme, de sa situation fiscale et de son endettement.

Concernant les choix budgétaires de la ville de Monéteau pour 2014, l'évolution des recettes de fonctionnement est confirmée par une diminution de la dotation globale de fonctionnement (456 000€), une évolution des contributions directes estimée à + 3% et une stabilité des autres produits des taxes à hauteur du budget 2013. Quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement, elle affiche une baisse peu significative dans les dépenses de personnel (diminution de 1 %). Les autres charges évoluent surtout en dépenses (énergie) tandis que les autres charges de gestion seraient du même ordre qu'en 2013. En investissement, les dépenses seront consacrées majoritairement au financement de l'espace culturel ; la rénovation du patrimoine et la modernisation des équipements bénéficieront d'une enveloppe de deux millions d'euros. Les recettes seront non seulement assurées par des ressources propres mais encore par l'autofinancement, le FCTVA, la taxe d'aménagement ; elles seront complétées par des subventions (opérations diverses = 760 000 €) ou un emprunt.

Monsieur le maire rappelle que la fiscalité ne sera pas augmentée à Monéteau lors de la préparation budgétaire. L'encours de la dette de Monéteau au 31 décembre 2012 était de 566 644 euros soit par habitant 141 €. En 2013 le montant du remboursement du capital représente 27.44 € par habitant. Actuellement, 4 emprunts sont encore à la charge de la commune, le dernier emprunt court jusqu'en 2019.

La situation financière est bonne malgré tous les investissements programmés et réalisés en 2013. Ce qui permettra de continuer le programme voirie, de terminer la construction de l'Espace Culturel, de réaliser la deuxième phase de l'assainissement de Sougères (Pien) et d'autres investissements qui seront examinés lors de la commission des finances, voir aussi la réalisation d'une résidence seniors et la construction de la nouvelle maison de soins de suite de 80 lits à Petit Pien.

**Le Conseil Municipal, après débat, prend acte du document.**

**AFFAIRES SOCIALES – Avenant N°1 du Contrat Enfance Jeunesse**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu le contrat enfance dûment approuvé par les délibérations du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2002, du 7 novembre 2005, du 1<sup>er</sup> décembre 2008 puis l'avenant du 7 septembre 2009 ;

Vu la circulaire CNAF en date du 22 juin 2006 portant unification des dispositifs contrat enfance et contrat temps libres en un contrat enfance jeunesse.

Vu la délibération du 18 juin 2012 approuvant le nouveau dispositif du Contrat Enfance Jeunesse.

Considérant que la commune a développé deux nouveaux services :

- \* 3 berceaux supplémentaires au multi accueil « L'Isle aux Castors » afin de répondre à de nombreuses demandes
- \* Développement de l'ALSH périscolaire avec la prise en compte des + de 6 ans

Considérant que le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance et la jeunesse, permettant : « **Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits** » (*PSEJ : Prestation de Service Enfance et Jeunesse*)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le 1<sup>er</sup> Avenant tel que présenté

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

#### **AFFAIRES SCOLAIRES – Indemnité de classe de neige**

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Comme chaque année les enseignants des classes de CM2 qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte (neige, verte, ou patrimoine) bénéficient d'une indemnité journalière de 23 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'allouer une indemnité à :

- Mme Catherine BLOT, école Jean-Jacques ROUSSEAU, pour 6 jours, soit 138 euros ;
- M. David CORBERAND, école Victor Hugo, pour 7 jours, soit 161 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'allouer à Mme Catherine BLOT une indemnité de classe de neige de 138 euros
- **DECIDE** d'allouer à M. David CORBERAND une indemnité de classe de neige de 161 euros

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Mise en place des Comités de Pilotage (COFIL)**

Rapporteur : Robert BIDEAU

##### **COFIL du multi accueil**

Vice-président : Arminda GUIBLAIN

Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Jeannine GUILLEMOT

Marie LEGENDRE

Daniel CRENE

Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Geneviève SCHAAP

##### **COFIL du contrat enfance jeunesse**

Vice-président : Arminda GUIBLAIN

Liste « Tous unis pour Monéteau – Sougères » :

Marie LEGENDRE

Daniel CRENE

Annie PETIT

Annie POITOU

Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Sébastien LE CANN

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Centre de Gestion de l’Yonne (CDG89) – Recueil de candidatures en vue de la désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des Commissions Administratives Paritaires**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire expose que le Centre de Gestion de l’Yonne s’apprête à modifier la désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Pour information, une commission administrative paritaire (CAP) est une instance de représentation et de dialogue de la fonction publique. Ce sont les organes de représentation des agents titulaires de la fonction publique. Les commissions administratives paritaires sont chargées d'examiner des situations individuelles, mais elles soumettent aussi parfois des motions à caractère collectif.

Par courrier en date du 20 mars 2014, le président du CDG89 indique, plutôt que de procéder à une désignation aléatoire, souhaiter recueillir les candidatures des personnes intéressées par ces fonctions parmi les maires ou les membres des conseils municipaux nouvellement installés.

Monsieur le maire recueillent les candidatures.

**Se déclarent candidats :**

A la commission catégorie A :  
Christian DEUILLET

A la commission catégorie B :  
Christian MOREL

A la commission catégorie C :  
Marie LEGENDRE

A la commission agents non-titulaires :  
Daniel CRENE

Les candidatures ainsi collectées seront présentées en mai prochain au Conseil d’Administration du Centre de Gestion, qui les répartira par catégories, constituant ainsi un vivier permettant, au cours des six prochaines années, de procéder rapidement aux éventuels remplacements des membres titulaires ou suppléant du collège des représentants des collectivités territoriales.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le maire fait part d'une réunion à laquelle il a assisté avec le Directeur Général des Services chez Monsieur le Préfet avec le Directeur de la Direction Départementale des Territoires concernant la loi sur l'Eau. Ce dossier concerne le lotissement construit par Nexity qui n'a pas respecté la procédure relative au bassin versant de cette zone et de ce fait, un pavillon a été inondé à plusieurs reprises ; cependant, les Permis de Construire ont été contrôlés par leurs services.

Par conséquent, des travaux importants sont à envisager avec nécessité d'une étude hydraulique qui suspend la rétrocession de la voirie dans le domaine public. Puisque les vérifications n'ont pas été faites correctement par les services de l'Etat qui a reconnu ses erreurs et devra payer ses erreurs, la mairie n'agit qu'en qualité d'alerte dans ce contentieux entre Nexity et la Préfecture.

Enfin, la commune ne peut pas accepter la voirie dans le domaine communal à l'exception des trottoirs.



Monsieur le maire présente le projet du Permis de Construire d'un motel de 80 chambres prévu dans la zone de Macherin (secteur des hôtels existants).

Monsieur le maire présente un livret transmis par les élèves de CM2 de l'école Victor Hugo présentant le séjour en classe de neige.

Rappel des prochaines réunions :

Commission des Finances pour l'examen des subventions le mardi 15 avril à 18H15

Commission scolaire élargie à tout le conseil le mercredi 16 avril à 18H30

Commission des finances élargie à tout le conseil le jeudi 17 avril à 19H15

Conseil Municipal (vote du budget) le mardi 29 avril à 20H15

*S. LE CANN demande si les tableaux présentés lors de la commission des finances seront aussi explicites que celui du Débat d'Orientations Budgétaires.*

*D.CRENE assure qu'ils le sont mais dans une autre présentation puisque les éléments sont présentés par ligne et votés par chapitre.*

*P. MONIN annonce qu'il y aura prochainement la sortie du magazine et que les élus se chargent de la distribution.*

**Monsieur le maire lève la séance à 23H15.**